République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
présents :	29
votant :	29
en exercice :	29

L'an deux mille quatorze
le samedi 19 avril à 10H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 11 avril 2014

Présents : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURAISIN ; Gilles FAGES ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Pierre SANTORI ; Ghislaine RAYNAUD ; Lionel MUNOZ ; Jacqueline PATROUIX ; René ATTARD ; Isabelle JOLIBOIS ; Frédéric GRANGER ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Claudette PYBOT ; Christian THUAU ; Lydia AUBERT ; Serge DEIXONNE ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Christel ESPEROU ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL.

Secrétaires : A. PIEDVACHE, C. ESPEROU désignées à nouveau car elles ont assumé précédemment leur rôle par leur contribution au compte-rendu de la séance d'installation.

L'assemblée approuve ensuite à l'unanimité le compte-rendu du 05 avril 2014.

M. CAMICCI ne prend pas part au vote de ce compte rendu.

I. ATTRIBUTION DE POUVOIRS AU MAIRE PAR DELEGATION.

Monsieur Le Maire indique que conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ; le conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de pouvoirs en complément de ceux détenus au titre de l'article L.2122-21 du C.G.C.T.

Il précise, pour l'alinéa 3, que les limites pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements seront fixées lors du vote du prochain budget primitif.

S'agissant du 16e alinéa, il complète les différents cas que peut définir le Conseil Municipal pour autoriser le Maire à intenter des actions en justice, tant devant la juridiction administrative que judiciaire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes attributions possible, autorise la délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

II. ATTRIBUTION DE DELEGATIONS AUX ELUS.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée des différentes délégations attribuées à certains élus, conformément à l'article L.2122-18 du C.G.C.T.

Les délégations sont les suivantes :

- Carmen MOUTOT, 1er adjoint au Maire :
  Affaires juridiques et contentieuses, finances communales, prospectives financières et fiscales, délégations de service public, dépenses et recettes inscrites au budget, marchés publics à procédure adaptée et de faibles montant nécessaires au fonctionnement des services communaux ; recherche de financements et subventions.

- Didier MILHAU, 2e adjoint au Maire :
  Aménagement du territoire, urbanisme et grands travaux, Plan Local d'Urbanisme, autorisation en matière des droits des sols, de l'affichage, de la publicité et des enseignes, suivi des marchés publics, gestion des déclarations d'intention d'aliéner, protection et mise en valeur de l'environnement, des espaces naturels et des paysages urbains ; développement durable et patrimoine ; gestion du domaine public ; et tout domaine de compétence en l'absence du Maire.

- Christine MAURAISIN, 3e adjoint :
  Police administrative générale, toutes mesures de police dévolues à la compétence du maire en application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ; toutes mesures de police de circulation sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux ; le stationnement, la sécurité scolaire et la surveillance des bâtiments et domaines communaux ; organisation du service de police municipale ; coordination avec le Comité Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) ; relations avec la défense nationale, avec les associations des anciens combattants ; mise en place du protocole pour les cérémonies officielles ; élaboration et mise en œuvre du règlement des marchés forains et foires ; sécurité, risques majeurs, incendies, inondations, T.M.D., alerte des populations et Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).

- Gilles FAGES, 4e adjoint :
  Développement de l'activité touristique et suivi de la politique touristique de l'office de tourisme ; actions en matière de prospective économique, coordination et relations avec les commerces, artisanats, entreprises, les professions libérales et l'agriculture ; développement des zones d'activités, accueil et

accompagnement de la création d'entreprises ; actions en faveur de l'emploi et de la formation, représentant de la commune auprès des instances consulaires telles que C.C.I., Chambre de l'Agriculture, C.D.A.C...

- Brigitte CAVERIVIERE, 5e adjoint au Maire :
  Suivi et organisation des services, relations enseignants, parents d'élèves ; inscriptions scolaires ; suivi et engagement des dépenses de fournitures scolaires ; mise en place des rythmes scolaires et périscolaires ; gestion des A.L.S.H. et C.L.A.E. et A.L.A.E. ; relations avec les établissements scolaires extérieurs ; représentant de la commune auprès des organismes concernés (rectorat, PMI, C.A.F., direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) ; organisation et contrôle de la restauration scolaire ; suivi et organisation de la crèche et du R.A.M.

- Jean-Claude MATHIEU, 6e adjoint au Maire :
  Suivi et organisation des services techniques ; engagement des dépenses de fonctionnement quotidien du service hors marché public et dans les limites fixées par le service financier ; suivi et entretien des bâtiments et ouvrages communaux ; commission de sécurité E.R.P. ; suivi des déclarations d'Intention ; commencement de Travaux (D.I.C.T.) ; mise aux normes handicap bâtiments et voirie ; gestion et entretien des espaces verts ; suivi des marchés publics relatifs à l'aménagement du territoire ; entretien quotidien de la voirie, du mobilier urbain, de la signalisation verticale et horizontale, de l'éclairage public, propreté des lieux et espaces publics ; entretien des réseaux pluviaux ; saisine et relations avec les gestionnaires des voiries et terrains non communaux ; relation avec la Communauté d'Agglomération pour les réseaux d'eau et d'assainissement ; Hameaux et écarts ; cimetière communal.

- Catherine MENA, 7e adjoint au Maire :
  Mise en œuvre, suivi et organisation dans le cadre des missions du C.C.A.S. ; suivi des actions de solidarités mises en place dans le cadre des aides auprès des personnes en difficultés ; suivi des attributions de logements H.L.M. et communaux ; suivi des populations à risque et signalement des situations précaires ; suivi des médailles attribuées par la commune ; relation avec les organismes sociaux et les permanences ; relation entre la commune et les bailleurs sociaux ; relation avec les associations des séniors et caritatives ; relation avec les organismes humanitaires locaux et extérieurs ; mise en œuvre des plans canicule et grand froid.

- Yves YORILLO, 8e adjoint au Maire :
  Politique de loisirs des jeunes ; animations de la vie associative ; relations avec les associations locales ; mise en place et coordination des activités associatives locales, des animations et festivités et autres ; participation citoyenne. Mise en place et animation de commissions de propositions (conseil des jeunes, des stages...) ; échanges internationaux ; suivi et organisation de la médiathèque, de l'Ecole de Musique, de la piscine et du musée ; coordination de la communication interne ; actions culturelles ; affectation et location des salles communales.

- Régine RENAULT, conseillère municipale et déléguée :
  Emploi, formation et tourisme.

- Lionel MUNOZ, conseiller municipal délégué :
  Animations, loisirs, festivités » et échanges internationaux.

- Ghislaine RAYNAUD, conseillère municipale et déléguée :
  Culture.

- Pierre SANTORI, conseiller municipal délégué :
  Environnement, développement durable, espaces naturels, patrimoine, et relations avec les associations environnementales.

- Jacqueline PATROUIX, conseillère municipale déléguée :
  Propreté de la ville.

- René ATTARD ; conseiller municipal délégué :
  Logement et famille.

III. INTERCOMMUNALITE : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs et dans les structures intercommunales.

Monsieur Le Maire indique que conformément aux articles L.5211-7 et L.5211-8 du C.G.C.T. les conseils municipaux doivent élire les délégués chargés de les représenter dans les organismes extérieurs et les structures intercommunales.

Ce vote interviendra au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il précise que la désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale sera effectuée lors du prochain conseil municipal, en même temps que les commissions municipales. Il indique que les représentants des groupes d'opposition seront consultés avant la mise en place de ces instances.

La procédure de désignation des délégués donne les résultats suivants :

- **Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée :**

Délégués titulaires :
Michel JAMMES
Didier MILHAU
Pierre SANTORI

Délégués suppléants :
Régine RENAULT
Julien RIBOT
Claudette PYBOT

- **Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Berre et du Rieu :**

Délégués titulaires :
Michel JAMMES
Didier MILHAU
Léopold DADURE

Délégués suppléants :
Pierre SANTORI
Frédéric GRANGER
Angélique PIEDVACHE

- **Commission Syndicale Corbières Méditerranée :**

Délégué titulaire :
Michel JAMMES

Délégué suppléant :
Carmen MOUTOT

- **Syndicat Audois d'Energies :**

Délégué titulaire :
Didier MILHAU

Délégué suppléant :
Gilles FAGES

- **Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée :**

Délégués titulaires :
Michel JAMMES
Lionel MUNOZ

Délégués suppléants :
Catherine MENA
Isabelle JOLIBOIS

IV. EDUCATION : Motion de soutien contre la suppression d'une classe à l'école primaire.

Les services de l'Education Nationale projettent la fermeture d'une classe à l'école primaire, ainsi que la suppression de la moitié de la décharge de poste du directeur de cet établissement scolaire. Ceci a généré plusieurs manifestations devant l'école et sur la commune, ainsi que par une démarche auprès de l'inspection académique.

Monsieur Le Maire propose de confirmer l'opposition à toute fermeture de classe par le vote d'une motion par le conseil municipal.

Il propose la motion suivante :

Le conseil Municipal de la commune de SIGEAN s'alarme d'une possible fermeture de classe à l'école René AZALBERT à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Cette suppression engendrerait une forte augmentation des effectifs par classe. Certaines classes auront des effectifs de 28 et 29 élèves en fonction de la pyramide des âges.

La baisse annoncée sur l'effectif total de l'école résulte d'un calcul arithmétique , et ne tient nullement compte de l'évolution démographique de la Ville et des nouvelles constructions sur le point de s'achever.

Chaque année, cette croissance se mesure par l'arrivée à minima d'une dizaine d'enfants en cours d'année.

Le conseil municipal s'inquiète de la qualité des enseignements dans des classes surchargées, au détriment de la réussite scolaire des élèves.

Le nombre d'enfants inscrits au RASED, en CLIS ou suivis par des AVS ne cesse de croître. De plus, les enseignants sont confrontés à l'arrivée d'une population allophone qui ne facilite pas le travail dans des classes surchargées.

La mise en place prochaine des nouveaux rythmes scolaires implique la cohésion d'une équipe pédagogique autour de son directeur. Qu'en sera-t-il avec une diminution de la décharge de direction ?

En conséquence, face à toutes ces problématiques et dans l'intérêt premier des enfants, le Conseil Municipal réclame le maintien de la 13ème classe, d'autant que les prévisions pour la rentrée devraient finalement aboutir à des effectifs au moins équivalents à ceux de l'année scolaire en cours.

Le conseil approuve à l'unanimité la motion proposée.

AFFAIRES DIVERSES

- Le conseil est informé que la réunion du prochain conseil municipal est fixée au lundi 28 avril 2014.

Fin à 10H30.

Le Maire
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)